

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SADERFLEX 805 D

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identification de la substance ou du mélange

|   |  |
|---|--|
| Nom du produit  | : SADERFLEX 805 D  |
| Code  | : 30600283/4   |
| Type de produit   | : Liquide.   |
| Utilisation de la substance/du mélange                  | : <input checked="" type="checkbox"/> Adhésif. Acrylique.                              |
| Fournisseur   | : BOSTIK SA<br>253 Avenue du Président Wilson<br>93211 La Plaine Saint Denis<br>FRANCE |
| Telephone no.   | : + 33 (0) 1 55 99 90 00   |
| Adresse email de la personne responsable pour cette FDS | : sds.box-fr@bostik.com  |
| Numéro d'appel d'urgence ORFILA                         | : + 33 (0) 1 45 42 59 59   |

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Composants de toxicité inconnue :  Pourcentage du mélange constitué de composants de toxicité inconnue : 24,4%

Composants d'écotoxicité inconnue :  Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 95,9%

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger :  Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Conseils de prudence

Généralités :  P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention :  Non applicable.

Intervention :  Non applicable.

Stockage :  Non applicable.

Élimination :  Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires :  Contient du (de la) mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1). Peut déclencher une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Date d'édition/Date de révision : 14/11/2014.

Page 1 de 12

**SECTION 2: Identification des dangers****Exigences d'emballages spéciaux**

**Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants** : Non applicable.

**Avertissement tactile de danger** : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

**Nature du produit** : Adhésif.

| Nom des composants                  | Identifiants   | %       | Classification   |  | Type    |
|-------------------------------------|--|---------|--|--|---------|
|                                     |  |         | 67/548/CEE   | Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]  |         |
| carbonate de calcium                | CE: 207-439-9<br>CAS: 471-34-1                                       | 20 - 50 | Non classé.  | Non classé.  | [2]     |
| naphta lourd (pétrole), hydrotraité | REACH #:<br>01-2119463258-33<br>CE: 265-150-3<br>Index: 649-327-00-6 | 1 - 5   | R10<br>Xn; R65<br>R66, R67   | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336<br>(Effets narcotiques)<br>Asp. Tox. 1, H304 | [1]     |
| nonoxinol                           | CE: 500-024-6<br>CAS: 9016-45-9                                      | < 1     | R52/53   | Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 3, H412             | [1] [5] |
|                                     |  |         | <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b> | <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>  |         |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

**Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

## SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Stockage entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** :  Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** :  Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant                                 | Valeurs limites d'exposition   |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> carbonate de calcium | <b>Ministère du travail (France, 10/2007). Notes: valeurs limites indicatives comme publiées dans des Circulaires entre 1982 et 1996.</b><br>VME: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. |

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

#### DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

#### PNEC

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** :  Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelles

**Mesures d'hygiène** :  Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** :  Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

**Autre protection cutanée** :  Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** :

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** :  Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|   |   |
|---|---|
| État physique   | : Liquide.  |
| Couleur   | : Non disponible.                                       |
| Odeur   | : Non disponible.                                       |
| Seuil olfactif  | : Non disponible.                                       |
| pH  | : 7 à 8   |
| Point de fusion/point de congélation                                      | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                     | : <input checked="" type="checkbox"/> 100°C             |
| Point d'éclair  | : <input checked="" type="checkbox"/> Vase clos: >100°C |
| Taux d'évaporation  | : Non disponible.                                       |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | : Non disponible.                                       |
| Pression de vapeur  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Densité de vapeur   | : Non disponible.                                       |
| Densité relative  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Solubilité(s)   | : Non disponible.                                       |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                     | : Non disponible.                                       |
| Température d'auto-inflammabilité   | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Température de décomposition  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Viscosité   | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible.   |
| Propriétés explosives   | : Non disponible.                                       |
| Propriétés comburantes  | : Non disponible.                                       |

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** :  Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** :  Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** :  Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** :  Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** :  Aucune donnée spécifique.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

**Irritation/Corrosion**

| Nom du produit/composant | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition                           | Observation |
|--------------------------|----------------------------|---------|-----------|--------------------------------------|-------------|
| Nonoxinol                | Yeux - Irritant puissant   | cobaye  | -         | 20 milligrams                        | -           |
|                          | Yeux - Irritant puissant   | Souris  | -         | 20 milligrams                        | -           |
|                          | Yeux - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 20 milligrams                        | -           |
|                          | Peau - Faiblement irritant | Humain  | -         | 72 heures 15 milligrams Intermittent | -           |
|                          | Peau - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 500 milligrams                       | -           |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Sensibilisation**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Mutagénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Cancérogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Tératogénicité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

| Nom du produit/composant            | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles     |
|-------------------------------------|-------------|-------------------|--------------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité | Catégorie 3 | Non applicable.   | Effets narcotiques |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Non disponible.

**Danger par aspiration**

| Nom du produit/composant            | Résultat                            |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Naphta lourd (pétrole), hydrotraité | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Date d'édition/Date de révision** : 14/11/2014.

Page 7 de 12

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

|                       |                             |
|-----------------------|-----------------------------|
| Contact avec les yeux | : Aucune donnée spécifique. |
| Inhalation            | : Aucune donnée spécifique. |
| Contact avec la peau  | : Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion             | : Aucune donnée spécifique. |

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Effets potentiels immédiats | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible. |
| Effets potentiels différés  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible. |

#### Exposition prolongée

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Effets potentiels immédiats | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible. |
| Effets potentiels différés  | : <input checked="" type="checkbox"/> Non disponible. |

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Conclusion/Résumé           | : Non disponible.                                 |
| Généralités                 | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité             | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Mutagénicité                | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité              | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité     | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

Autres informations :  Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant                                     | Résultat                         | Espèces                                  | Exposition |
|--|----------------------------------|--|------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Nonylphenol, ethoxylated | Aiguë CE50 12 mg/l Eau douce     | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 96 heures  |
|  | Aiguë CL50 1,23 mg/l Eau de mer  | Crustacés - Americamysis bahia           | 48 heures  |
|  | Aiguë CL50 0,148 mg/l Eau douce  | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né     | 48 heures  |
|  | Aiguë CL50 1300 µg/l Eau douce   | Poisson - Lepomis macrochirus            | 96 heures  |
|  | Chronique NOEC 8 mg/l Eau douce  | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 96 heures  |
|  | Chronique NOEC 35 µg/l Eau douce | Poisson - Oryzias latipes - Fretin       | 100 jours  |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ ) :  Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 14/11/2014.

Page 8 de 12

## SECTION 12: Informations écologiques

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non applicable.  
Non applicable.

**vPvB** :

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

#### Catalogue Européen des Déchets

| Code de déchets | Désignation du déchet   |
|-----------------|---|
| 08 04 10        | déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09 |

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** :  est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** :  Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

|   | ADR/RID                                  | ADN                                      | IMDG                                     | IATA                                     |
|---|--|--|--|--|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                            | Non réglementé.                          | Non réglementé.                          | Not regulated.                           | Not regulated.                           |
| <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>    | -  | -  | <input checked="" type="checkbox"/>      | -  |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> | -  | -  | -  | -  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                    | -  | -  | -  | -  |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>          | <input checked="" type="checkbox"/> Non. |
| <b>Autres informations</b>                        | -  | -  | -  | -  |

**Date d'édition/Date de révision** : 14/11/2014.

Page 9 de 12

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : Non disponible.

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

| Nom des composants | Propriété intrinsèque   | Statut                                   | Numéro de référence | Date de révision |
|--------------------|---|--|---------------------|------------------|
| Nonoxinol          | Substance de degré de préoccupation équivalent concernant l'environnement | Eligible (à la procédure d'autorisation) | ED/69/2013          | 20/06/2013       |

#### Autres Réglementations UE

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

#### Autres réglementations

##### États-Unis

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Indéterminé.

##### Californie prop. 65

**WARNING:** This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

| Nom des composants         | Cancer | Reproducteur | Niveau de risque non significatif | Niveau de dosage maximum acceptable |
|----------------------------|--------|--------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Quartz (SiO <sub>2</sub> ) | Oui.   | Non.         | Non.                              | Non.                                |

#### Canada

**Inventaire du Canada** : Indéterminé.

#### Réglementations Internationales

##### Listes internationales

**Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.  
**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.  
**Inventaire du Japon**: Indéterminé.  
**Inventaire de Corée**: Indéterminé.  
**Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.  
**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.  
**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.  
**Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## 16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

- Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- Texte intégral des mentions H abrégées** : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Effets narcotiques)  
 (Narcotic effects)  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Aquatic Acute 1, H400 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3  
 Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1  
 Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
 STOT SE 3, H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3  
 (Narcotic effects)
- Texte intégral des phrases R abrégées** : R10- Inflammable.  
 R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
 R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
 R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Xn - Nocif
- Historique**
- Date d'impression** : 14/11/2014.  
**Date d'édition/Date de révision** : 14/11/2014.  
**Date de la précédente édition** : 20/07/2012.  
**Version** : 2.01  
**Élaborée par** : Non disponible.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

